

Séance du 22 décembre 2016

L'An deux mil seize, le vingt-deux décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHE Maire.

Convocation et affichage : 16 décembre 2016

La séance a été publique

Présents : MM PERRUCHE - VERNE – Mme MOREL DA COSTA – M. PÊTRE – Mmes LAURENT- FERNANDEZ – LESSELLIER - DALAIS - MM. DURANDIN – GREUSARD MANIGAND - AMET– VERDIN - HUDELEY - Mmes ARTERO – DESPLANCHES - TURCHET

Excusés : M. MANIGAND (Pouvoir à Mme ARTERO) Mme MARCHIONINI (Pouvoir à M. DURANDIN)

Madame Joëlle LAURENT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu activités communauté de communes**
- **DM n° 02**
- **SIEA (débat sur CR de la cours des Comptes)**
- **Avenant n° 2 au contrat d'affermage de l'assainissement**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

Compte rendu activités communauté de communes

Néant

DM n° 02

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 02 du budget principal arrêtée à :

2000 € dépenses supplémentaires au compte dépense 6218

2000 € recettes supplémentaires au compte 6419 .

Afin de régler toutes les dépenses 2016 concernant les frais de personnel augmentés suite aux importantes absences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n° 02 .

SIEA (débat sur CR de la cours des Comptes)

Monsieur le Maire présente en projection vidéo à l'assemblée, le rapport de 147 pages de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2015.

- Sur la technologie de la fibre :
 - La technique n'existait pas, il fallait la créer.
 - Les progrès intervenus ont été appliqués au réseau (mise à niveau).
- Orange voulait garder son monopole et se proposait de fibrer les villes là où la rentabilité est assurée.
- Le SIEA veut faire profiter à toute la population du département du bénéfice du progrès – Dès le départ de la mise en œuvre du réseau, tous les votes des délégués communaux ont été unanimes sur cette vue des choses.
- Il est vrai que le retour sur investissement sera long mais des branchements d'eau potable et d'électricité de plusieurs centaines de mètres ont été posés pour un seul abonné. Etait-ce rentable ?
- Depuis deux ans le réseau ne progresse que très peu, les budgets consacrés à la mise à niveau pénalisant l'expansion.
- Orange et le SIEA semblent avoir fait des projets dans la négociation. Les zones ont été déterminées, Orange profitera du réseau SIEA, ce qui drainera beaucoup d'abonnements.
- Il est vrai que la représentativité est faible, 30 personnes représentant les 500 délégués, mais, techniquement est-il possible de faire plus lourd sans bloquer la machine ?
- Les problèmes de salaires n'ont un intérêt que pour les gens qui se bloquent sur la grille de la fonction publique.
- En résumé le Conseil Municipal souhaite que le déploiement de la fibre continue dans le département et que les irrégularités administratives deviennent transparentes.

Après avoir voté : - 12 personnes sont favorables.

- 4 s'abstiennent.
- 3 sont contre.

Avenant n° 02 au contrat d'affermage de l'assainissement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de signer un avenant au contrat d'affermage de l'assainissement afin d'intégrer l'évacuation des produits de dégrillage de la station des Ormets, le SMIDOM refusant de les collecter.

Il est également nécessaire de reprendre la compétence assainissement de la Zone d'activités de la Fontaine pour la partie lagunage. Les collecteurs ayant toujours été de la compétence de la commune.

Suite au procès-verbal de la commission réunie le 07 décembre 2016, Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n° 02 au contrat d'affermage et demande l'accord du conseil municipal pour sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide par 18 voix Pour et une opposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 02 au contrat d'affermage de l'assainissement.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 25 novembre 2016.

DPU

Vente ARVE LOTISSEMENTS/ Mme FAUGERAS – 145 rue des Terrasses – 1 terrain

Vente ARVE LOTISSEMENTS/M. BUIS Didier – 238 montée des Abîmes – 1 terrain

PC

PC00113416D0019 – CHAGNY Julien – 64 rue Claude Roberjot – 71000 MACON-
Construction d'une maison – 51 allée du Verger

PC00113416D0020 – BUIS Didier – 232 rue de La Caborne – 01380 SAINT ANDRE DE
BAGE - construction d'une maison – 238 Montée des Abîmes

PC00113416D0021 – MAJULU BURET Fabien – 60 rue Charles Baudelaire – 01000 SAINT
DENIS LES BOURG – construction d'une maison – rue des Dagaillers

DP

DP00113416D0034 – BUIRE William – 97 route de Bâgé – 01290 CROTTET – création d'un appenti

Courriers divers

Néant.

Questions diverses

Néant.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance les jour et an susdits.
La séance est levée à vingt et une heure.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND Excusé
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN	GREUSARD	HUDELEY	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI Excusée
DALAIS					